

Ligne française de financement

Les banques invitées à jouer le jeu

Avec les garanties consenties, la Caisse centrale de garantie (CCG) joue un rôle crucial dans l'implémentation de la ligne française de financement dotée de 25 millions d'euros, destinés à l'investissement des PME de droit marocain. Les banques constituent des acteurs-clefs à même de garantir le succès de ce nouveau véhicule de financement.

C'est avec enthousiasme que Marie-Cécilie Tardieu, chef du service économique de l'Ambassade de France au Maroc, et Zanati Serghini, Directeur général de la Caisse centrale de garantie (CCG), se sont présentés à la tribune de la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM) pour dévoiler les contours de la ligne française destinée au financement de l'acquisition de biens et services français en faveur des PME marocaines ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 25 millions d'euros. Pour rappel, cette ligne de financement, dotée de 25 millions d'euros, a pour toile de fond le renforcement de la compétitivité des PME de droit marocain. Lors de sa présentation devant une forte assistance composée de chefs d'entreprises marocains et français, Marie-Cécilie

Tardieu a mis l'accent sur l'éligibilité des entreprises dont la responsabilité revient au service qu'elle dirige. A ce titre, il est utile de rappeler que la définition de biens ou services français obéit à des critères spécifiques. Il ne suffit pas simplement d'acheter des biens ou services de France pour être éligible à la ligne française de financement. Cette première rencontre d'information était aussi l'occasion pour les intervenants de vulgariser le maximum d'informations sur ce véhicule innovant, qui intéresse bon nombre de patrons de sociétés. En effet, la ligne française finance des acquisitions tournant entre 100.000 et 2 millions d'euros sans excéder 60% du financement externe total. Concernant les secteurs prioritaires, en l'occurrence les exportations vers l'Afrique, l'agriculture et l'agroalimentaire, le plafond peut atteindre 3 millions d'euros, avec la

Contrairement au taux d'intérêt négociable avec les banques, celui de la ligne de financement a l'avantage d'être bas (2% l'an hors TVA).

couverture de 75% du financement externe total. Outre ces précisions de taille, le secteur bancaire a particulièrement dominé les échanges lors de la rencontre; et à juste titre d'ailleurs. Notons que les banques marocaines cofinancent les projets afférents à la ligne française de financement. Certains patrons d'entreprise ont tiré la sonnette d'alarme sur certains risques susceptibles d'hypothéquer le succès de ce nouveau véhicule de financement. Il s'agit, entre autres, des garanties contraignantes exigées par les banques et de la lourdeur administrative. Face aux inquiétudes légiti-

Zanati Serghini s'est montré particulièrement rassurant. «Le maître-mot de la ligne française est la transparence. Nous veillons particulièrement au délai d'obtention du financement, qui tournait traditionnellement autour de 7 mois pour certains dispositifs financiers dédiés aux entreprises marocaines», assure-t-il dans la foulée. Contrairement au taux d'intérêt négociable avec les banques, celui de la ligne de financement a l'avantage d'être bas (2% l'an hors TVA). A cela, s'ajoute sa durée relativement longue pouvant s'étirer jusqu'à 12 ans au maximum, avec un délai de grâce n'excédant pas 5 ans. ■

M. Diao

» Infos pratiques

Procédure à suivre

La première rencontre d'information au sujet de la ligne française de financement, qui s'est tenue récemment à la Chambre française de Commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM), a permis à Marie-Cécilie Tardieu, chef de service économique de l'Ambassade de France au Maroc, et à Zanati Serghini, Directeur général de la Caisse centrale de garantie (CCG) de faire preuve de pédagogie. Ainsi, une PME marocaine désirant bénéficier du financement de ce nouveau véhicule doit transmettre son dossier au service économique de l'Ambassade de France au Maroc, qui donne son accord de principe sur les biens et services français financés. L'entreprise présente le projet d'achat avec l'accord de principe à une banque de la place. Celle-ci étudie le projet (pertinence, viabilité, rentabilité) afin de statuer sur l'octroi du crédit. Après avis favorable, la banque transmet un dossier de financement à la CCG, qui donne son accord, tout en recueillant l'accord définitif du service économique de l'Ambassade de France. Enfin, la dernière étape est la formalisation du contrat de prêt par la banque et la mise en place du cofinancement. Outre ce rappel, il convient de souligner que les principaux contacts pour les PME marocaines sont le service économique de l'Ambassade de France au Maroc, la Caisse centrale de garantie (CCG) et les différentes banques. En définitive, notons que sur les 25 millions d'euros de la ligne française de financement, 4 millions d'euros seront distribués sous forme de dons (financement de formation). ■

Paroles de pro

Zanati Serghini,

Directeur général de la Caisse centrale de garantie

«Au Maroc, la problématique du financement est aussi bien liée à l'investissement qu'au cycle de vie de l'entreprise (création, restructuration, etc.). Compte tenu de cela, la Caisse centrale de garantie (CCG) a adapté son offre, qui a trait à la création et à la transmission d'entreprise, à l'export, à la restructuration, etc. A chaque étape de la vie de l'entreprise, nous mettons à la disposition du secteur financier des produits permettant de réduire

les risques. Au-delà de ce rappel, la ligne française de financement de 25 millions d'euros, destinée aux PME de droit marocain, va dans la droite ligne de notre stratégie consistant à booster l'investissement des entreprises marocaines. Ce véhicule de financement innovant permettra aux entreprises marocaines éligibles de se financer à un taux avantageux. Ce nouveau dispositif financier promeut de surcroît l'exportation des entreprises françaises.

A mon sens, ce véhicule consolide le partenariat gagnant-gagnant, qui lie le Maroc à la France. Par ailleurs, il est important de souligner que la CCG a mobilisé près de 11 Mds de DH de crédits en faveur des PME en 2015, sachant que cette somme est supérieure à celle mobilisée entre 2009 et 2012 (10 Mds de DH)».

